

Règlement général d'utilisation des courts

- Tous les adhérents de l'A.L.T. s'engagent à respecter le présent règlement.
- L'accès aux courts est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations.
- Les badges d'accès aux courts sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être prêtés à un non adhérent.
- L'A.L.T. est responsable des installations, chacun veillera à la propreté des courts (des poubelles sont prévues à cet effet) et signalera toute anomalie constatée.

Réservation en ligne

- Les réservations s'étendent sur une semaine du lundi au dimanche à raison d'une heure par adhérent et par jour.
- ➤ Votre code identifiant de réservation est validé par le club pour toute la saison.

Le court de la salle couverte est prioritaire pour les cours de l'école de tennis et les cours adultes (uniquement en cas d'intempéries).